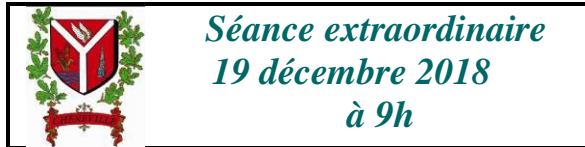


MUNICIPALITÉ DE CHÉNÉVILLE



Cette séance extraordinaire, tenue le 19 décembre 2018, à 9h, à la salle du conseil de l'hôtel de ville sis au 63, rue de l'Hôtel-de-Ville à Chénéville, est présidée par le maire, monsieur Gilles Tremblay, en présence des conseillers suivants: monsieur Maxime Proulx Cadieux, monsieur Normand Bois et madame Sylvie Potvin.

Absences motivées : monsieur Gaétan Labelle, madame Nicole Proulx Viens et monsieur Yves Laurendeau.

La directrice générale et secrétaire-trésorière, Madame Suzanne Prévost, est présente et agit également à titre de secrétaire d'assemblée.

L'ORDRE DU JOUR EST LE SUIVANT :

- 1. Ouverture de la séance**
- 2. Adoption de l'ordre du jour**
- 3. Dépôt du budget 2019**
- 4. Parole au public**
- 5. Levée de la séance**

Conformément aux articles 152 et 153 du Code municipal du Québec, la secrétaire-trésorière a donné par écrit un avis spécial de convocation de la séance extraordinaire de ce jour à tous les membres du conseil et en a affiché une copie aux deux endroits décrétés pour ce faire. Les membres du conseil constatent avoir reçu la signification de cet avis tel que requis par la loi.

1- OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur le Maire, Gilles Tremblay constate qu'il y a quorum et déclare l'ouverture de la séance à 9h devant 0 personne.

2- ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

2018-12-365

Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par madame Sylvie Potvin et résolu

QUE,

L'ordre du jour est accepté tel que signifié par la secrétaire-trésorière dans l'avis de convocation.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3- DÉPÔT DU BUDGET 2019

2018-12-366

Dépôt du budget 2019

ATTENDU QUE les prévisions relatives aux revenus, pour l'année 2019 s'établissent comme suit :

Taxes foncières / Compensation	1 379 664 \$
Paiement tenant lieu de taxes	13 881 \$
Autres revenus de source locale	117 621 \$
Transferts	276 632 \$

Pour un TOTAL DES REVENUS 1 787 798 \$

ATTENDU QUE les prévisions relatives aux dépenses pour l'année 2019 s'établissent comme suit :

Administration générale	413 555 \$
Sécurité publique	132 770 \$
Transport routier	419 521 \$
Hygiène du milieu	263 218 \$
Santé et bien-être	5 223 \$
Aménagement et urbanisme	124 996 \$
Loisirs et culture	240 568 \$
Frais de financement	32 020 \$
Autres activités financières	155 927 \$

Pour un TOTAL DES DÉPENSES 1 787 798 \$

ATTENDU QUE le tarif de base pour l'eau potable est de 190 \$ pour un logement et de 250 \$ pour un commerce;

ATTENDU QUE le tarif de base pour la cueillette des ordures et du recyclage est de 165 \$ pour un logement et de 315 \$ pour un commerce;

ATTENDU QU' un coût de 35 \$ par logement ou local sera chargé pour la taxe parc et terrain;

ATTENDU QU' un coût de 28 \$ par matricule sera chargé pour assurer la continuité d'un Écocentre en collaboration avec la municipalité de Lac-Simon;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Maxime Proulx Cadieux et résolu

QUE,

Le Conseil adopte les prévisions budgétaires ci-dessus énumérées avec quelques modifications;

QUE,

Le taux de la taxe imposée pour l'année 2019 est de 1.203 dollars par 100\$ d'évaluation réparti ainsi :

Taxes foncières	1.0172 \$
Taxes foncières Sûreté du Québec	.0761 \$
Taxes foncières service de la dette	.0474 \$
Quote part MRC de Papineau	.0542 \$
Taxes foncières bibliothèque	.0081 \$

Pour un TOTAL 1.2030 \$

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4- PAROLE AU PUBLIC

5- LEVÉE DE LA SÉANCE

2018-12-367

Levée de la séance

Il est proposé par monsieur Normand Bois
et résolu

QUE,

La présente séance soit et est levée à 9h09.

Gilles Tremblay, Maire

Suzanne Prévost, Directrice générale
Secrétaire-trésorière

Je soussigné, Gilles Tremblay, maire de la municipalité de Chénéville atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.